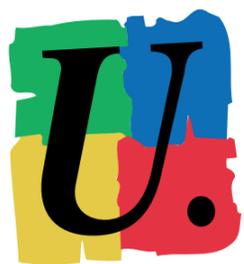


Unir nos professions, défendre nos métiers !



www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

**Unissons-nous,
Syndiquons-nous !**

Un plan 
d'**URGENCE**
pour la P.J.J

À la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le tournant répressif amorcé par les lois Perben 1 et 2 atteint son point d'orgue avec la mise en oeuvre du Code de Justice Pénale des Mineurs depuis le 30 septembre 2021. En rapprochant toujours plus la justice des mineur.e.s de celle des majeur.e.s, ce code continue d'attaquer le principe de primauté de l'éducatif.

La loi de transformation de la fonction publique entérine la politique de l'arbitraire et de l'opacité. L'administration multiplie les injustices et les inégalités notamment entre les femmes et les hommes. Dans les services, la mise en place des primes au mérite casse les collectifs de travail et met les personnel.les en concurrence pour obtenir leur docilité.

De ce fait, l'épuisement professionnel n'a jamais été aussi important. Le temps de la rencontre avec les adolescent.e.s est réduit à portion congrue et n'est plus priorisé, entraînant une perte de sens qui dévalorise nos métiers.

Dans ces conditions, il est impératif de construire un plan d'urgence à la PJJ tant sur les conditions de travail que sur les missions. Le SNPES-PJJ/FSU vous propose de soutenir notre démarche pour une Protection judiciaire de la jeunesse véritablement au service de l'éducation !

> Signez et faites signer
la pétition !
snpespjj.fsu.fr



snpespjj.fsu.fr

PLAN D'URGENCE : 6 champs d'action pour une PJJ véritablement au service de l'éducation

1 Obtenir des normes véritablement au service de nos missions éducatives et pour l'amélioration de nos conditions de travail

- > Redonner aux équipes leur autonomie pédagogique, leur capacité à penser leur action éducative et à construire leurs propres pratiques
- > Ouverture de négociations sur la question des normes et de la charge de travail pour l'ensemble des professionnel.le.s
- > 20 jeunes maximum en milieu ouvert pour les éducateurs/trices, les psychologues et les ASS.
- > Suppression des postes de correspondant.e.s insertion et réaffectation des moyens à l'accompagnement des adolescent.e.s sur les unités des milieux ouverts.
- > Création de postes d'insertion en UEAJ.
- > 1 jeune compte a minima pour 1, sur tout le territoire et dans toutes les mesures
- > Suppression des modules santé, insertion et réparation du CJPM – retour à la mesure de réparation
- > Fin du placement sanction
- > Redonner du sens au placement et assurer de meilleures conditions de travail pour les personnels, pour une prise en charge dans des hébergements protecteurs pour les jeunes.
- > 1 UEHC minimum par département
- > 1 UEAJ minimum par département et ouverture de concours de PT à plusieurs spécialités
- > Ouverture de concours de psychologues et d'ASS tous les ans

2 Reconnaître et revaloriser les personnels de catégorie C, majoritairement féminins

- > Passage en catégorie B pour l'ensemble des Adjoint.e.s Administratif. ve.s en reconnaissance de la transformation de leurs missions
- > Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour toutes et tous les AA
- > Création d'un débouché en catégorie B pour les Adjoint.e.s Techniques sur leur territoire ou leur poste
- > Exigence de la mise en place d'espaces de travail et d'échanges pour les AA et les AT, afin de rompre leur isolement.

3 Permettre aux collègues contractuel.le.s d'obtenir de nouveaux droits

- > Plan de titularisation de tou.te.s les contractuel.le.s par voie de concours, avec une formation adaptée
- > Arrêt du recrutement de personnel.le.s non qualifié.es
- > Salaires de recrutement correspondant a minima au premier échelon de la grille du corps concerné
- > Exiger une formation qualitative des contractuel.le.s à leur arrivée dans l'institution
- > Retour des Commissions Consultatives Paritaires régionales pour garantir les droits des contractuel.le.s

4 Lutter contre la maltraitance, les techniques de management arbitraire et défendre les droits de tous les personnels.

- > Retour des délégué.e.s CAP sur les instances de mobilité et d'avancement
- > Fin du profilage des postes – retour à la mobilité au barème
- > Vigilance particulière et accompagnement collectif et individuel des équipes qui souffrent du management inexistant ou autoritaire déconnecté de la réalité des terrains et des situations
- > Suppression du CIA qui met en concurrence les professionnel.le.s. Dans l'attente, répartition égale de l'enveloppe entre tou.te.s les professionnel.le.s.

5 Imposer un meilleur accompagnement par l'institution des victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS).

- > Exiger un positionnement précurseur de l'administration par la mise en place d'un protocole de gestion des situations de violences sexistes et sexuelles
- > Reconnaître la parole des victimes
- > Permettre aux victimes s'ils/elles le souhaitent de se maintenir sur leur lieu de travail
- > Exiger la mise en place de formations initiales et continues sur la détection et la compréhension des VSS à destination de tou.te.s les personnel.le.s

6 Continuer de revendiquer une meilleure rémunération et une plus grande reconnaissance professionnelle et salariale pour rendre le service public plus attractif

- > Refonte de toutes les grilles salariales pour une augmentation des rémunérations
- > Augmentation du point d'indice et indexation sur l'inflation
- > intégration de toutes les primes au salaire pour une prise en compte dans le calcul des pensions
- > Le CTI et la NBI pour tous et toutes

Un plan d'URGENCE pour la P.J.J

> Signez la pétition : snpespjj.fsu.fr

SNPES-PJJ/FSU
54, rue de l'Arbre sec – 75001 PARIS
snpes.pjj.fsu@mailo.com
snpespjj.fsu.fr